

TDRS POUR LA REALISATION D'UN HYMNE DE COPED EN KIRUNDI

1. Contexte et justification

Créé en 1974 d'abord comme un Bureau Diocésain de Développement, le Conseil Pour l'Education et le Développement, COPED, a ensuite adopté, en 1989, le statut d'association sans but lucratif (a.s.b.l) de droit burundais, et dès lors, s'implique principalement dans le développement intégral de la personne humaine et de la population burundaise.

Œuvrant dans le Diocèse de Bururi, c'est-à-dire dans les provinces de Bururi (comprenant la province actuelle de Rumonge), Makamba et une partie de la province de Rutana jusqu'en 2000, le COPED a, à la suite de l'Assemblée Générale du 8/9/2000, décidé d'étendre ses activités au niveau national, déplaçant ainsi son siège dans la capitale de Bujumbura.

Le COPED a une grande expérience dans les domaines variés tels que :

- *Santé communautaire préventive et curative ;*
- *Education et formation socioprofessionnelle ;*
- *Sécurité alimentaire et nutrition ;*
- *Environnement, ressources énergétiques;*
- *Wash et urgences.*

Le COPED collabore avec d'autres organisations nationales et internationales pour la réalisation de ses missions.

a) Vision du COPED

Le COPED a comme vision la construction d'un monde où la faim, l'ignorance et la maladie seraient éradiquées selon une vision de promotion intégrale de la personne humaine. Cette vision est énoncée comme suit :

« COPED, pour une société construite sur base du développement intégral de la personne humaine dans un environnement sain/viable. »

b) Mission du COPED

Le COPED a pour mission de **« contribuer à l'édification d'un monde meilleur à travers les actions de réduction de la pauvreté, de promotion de la Santé, de l'Education, de la sécurité alimentaire et de l'environnement dans le respect de la dignité de la personne humaine ».**

c) Valeurs du COPED

Le COPED agit selon les valeurs fondamentales suivantes :

- Le souci d'une dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le respect de la dignité de la personne humaine ;
- La justice sociale et l'équité ;
- La solidarité.

Dans la perspective de la célébration de son jubilé de 50 ans au service de la personne humaine au Burundi, le COPED voudrait se doter d'un hymne qui puisse vanter ses réalisations et présenter l'organisation dans son ensemble.

C'est ainsi que COPED cherche une personne ou une équipe spécialisée pour la production de son hymne qui commencera à retentir au jour du lancement de l'année jubilaire.

2. Objectif général

Produire l'hymne en Kirundi qui présente COPED dans son ensemble et ses réalisations durant les 50 ans au service de la personne humaine au Burundi.

3. Objectifs spécifiques

- Produire le texte en Kirundi de l'hymne à mettre en musique et le présenter au comité de préparation du jubilé ;
- Mettre en musique le texte approuvé par le comité de préparation du jubilé ;
- Présenter l'hymne harmonisé au comité pour avis et considérations.

4. Résultats attendus

- Le texte de l'hymne du COPED en Kirundi est produit et validé par le comité;
- L'hymne du COPED solfié et chanté est produit et validé par le comité;
- Une copie du texte de l'hymne de COPED solfié est présentée au Comité ;
- Un élément sonore/audio de l'hymne du COPED est validé par le comité et est disponible sur la clé USB.

5. Méthodologie

Dans la réalisation de cette mission, le comité de préparation du jubilé élabore les présents Termes de Référence (TDRs) à présenter aux candidats réalisateurs de l'hymne. En plus des TDRs, le comité se chargera d'élaborer les lignes directrices qui guideront les réalisateurs dans la préparation du texte de l'hymne et sa mise en musique.

L'étape suivante concerne l'identification des candidats potentiels à concourir dans la réalisation de l'hymne. Le comité d'organisation se chargera la mission de guider les candidats contactés en consultation restreinte pour la rédaction du texte de l'hymne en Kirundi quitte à élaborer un texte équilibré et complet. A cet effet, le comité de préparation organisera une réunion d'information à l'intention des candidats réalisateurs de l'hymne au cours de laquelle les éléments à mettre dans l'hymne leur seront communiqués.

Les candidats réalisateurs de l'hymne disposeront de deux semaines pour produire le texte solfié et chanté sur la clé USB et le présenter au comité de préparation du jubilé pour avis et considérations. Cette première étape déterminera la liste des candidats qui poursuivront la compétition.

Le comité dispose de quatre jours pour notifier les candidats.

Le candidat sélectionné dispose de deux semaines pour la correction et la production finale de l'hymne en Kirundi solfié, accompagné d'un élément sonore/audio de l'hymne chanté.

Les dossiers seront présentés au comité qui se réunira aussitôt pour leur analyse et la sélection du meilleur hymne du COPED.

6. Timing

- a) Publication des Tdrs : **le 1^{er} août 2023**
- b) Réunion d'information à l'intention des candidats : **le 4 août 2023 à 10h00**
- c) Présentation des projets des textes de l'hymne en kirundi solfiés et chantés sur une clé USB : **le 17 août 2023 à 12h00**
- d) Présentation des candidats présélectionnés : **le 21 août 2023 à 10h00**
- e) Correction et production finale : **Du 21 août au 5 Septembre 2023 à 10h00**
- f) Présentation de l'hymne en kirundi (texte solfié, élément sonore/audio de l'hymne chanté) : **le 06septembre 2023 à 12h00**

7. Composition de l'offre

L'offre devra comprendre :

- Une présentation du candidat ;
- Présentation de 3 réalisations similaires antérieures ;
- Une proposition du texte de l'hymne en Kirundi sur la clé USB ;
- Une proposition de l'offre technique et financière pour cette mission.

8. Dépôt des offres

Les offres seront déposées au secrétariat du COPED sis Avenue Pierre Ngendandumwe No 32, le 18 août 2023 à 12h00. Les enveloppes porteront la mention : « **Offre pour la réalisation d'un hymne de COPED** » et adressées à Monsieur l'Abbé Directeur National du COPED.

Fait à Bujumbura, le 31/7/2023

Abbé Gratien Niyuhire,

Directeur National du COPED

COPED
Imbl. «Maison des oeuvres»
Avenue P. NGENDANDUMWE
B.P 3792 Bujumbura 2 BURUNDI
Tel: 22 24 46 27 Fax: +257 22 24 37 56
coped@coped.org wwwcoped.org